



Du fluorure dans l'eau potable. Remède ou poison ?

« Ne pas avaler ». Voilà ce qu'on peut lire au dos d'un tube de dentifrice qui contient du fluorure. Pourtant, le gouvernement du Québec fait la promotion de la fluoration de l'eau potable pour contrer la carie. Paradoxe ?

Êtes-vous résidents de Bécancour, Dorval, Pointe-Claire, Fermeville, Montmagny, Lévis, Châteauguay ou Laprairie ? Si oui, vous buvez une eau à laquelle on a ajouté du fluorure. Contrairement au chlore, le fluorure n'augmente en rien la potabilité de l'eau ; son ajout vise strictement à réduire l'incidence de la carie dentaire.

La fluoration de l'eau fait l'objet de conclusions contradictoires : certaines études invoquent un taux d'efficacité de 60 % tandis que d'autres démontrent qu'il n'y a pas de différence significative sur le plan de la santé bucco-dentaire entre la population des villes qui florent leur eau potable et celles qui ne le font pas. Une étude récente réalisée par Statistique Canada conclut que même si l'Ontario a un des taux les plus élevés de fluoration de l'eau au pays (60 %) et que le Québec a le plus bas (3 %), les deux provinces ont des taux d'incidence de la carie très similaires. Alors, efficace la fluoration ?

Des risques réels

Le fluorure pose des risques bien réels pour la santé : il peut entraîner la fluorose dentaire ou osseuse, des pathologies liées à une surdose de fluorure. La fluorose osseuse peut causer une foule de problèmes dont l'ostéoporose et un risque élevé de fractures. De plus, quatre études nord-américaines ont démontré que dans les communautés où l'eau est fluorée, les bébés nourris au lait maternisé reconstitué, les grands buveurs d'eau et les personnes ayant des troubles rénaux s'exposent à des apports en fluorure qui dépassent les taux sécuritaires. La norme de la concentration en fluorure de l'eau potable artificiellement fluorée, établie à 0,7 mg/L, peut être dépassée sans conséquences légales parce qu'il s'agit d'une

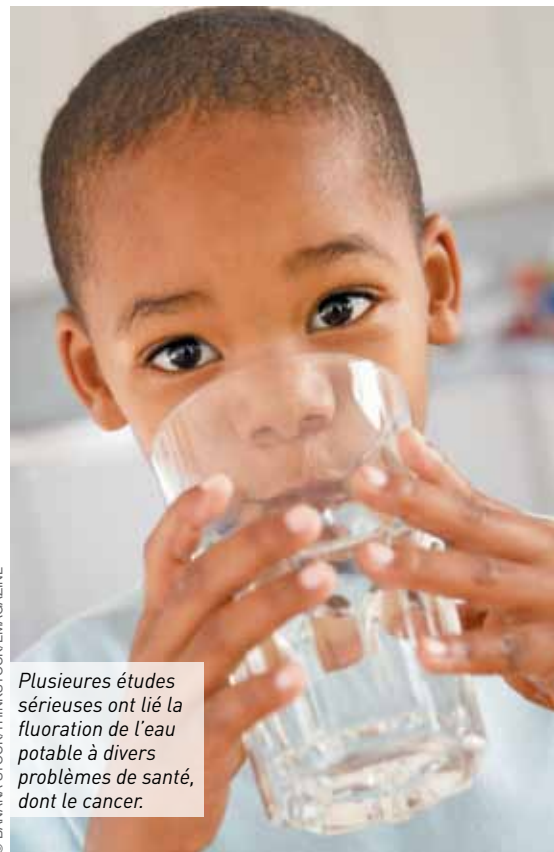
recommandation et non d'une exigence légale. Rien de bien rassurant !

Aucune certification

Comme les fluorures sont utilisés pour prévenir ou atténuer la carie dentaire, ils sont reconnus pour avoir une fonction thérapeutique, fonction qui, selon la loi, est attribuée à des médicaments ou des produits de santé naturels. Les fluorures devraient donc faire l'objet d'un processus légal d'homologation. Ce n'est pas le cas ; ils sont plutôt classés dans la catégorie des additifs de traitement de l'eau, même s'ils traitent les gens et non l'eau.

Le Dr Pierre Jean Morin et le naturopathe Gilles Parent, coauteurs du livre *La fluoration : autopsie d'une erreur scientifique*, ont obtenu les preuves, auprès des autorités de la santé du Québec et des municipalités, que la province n'effectue aucun test de toxicologie sur le fluorure utilisé. Elle s'en remet plutôt à une certification de la National Sanitation Foundation, un consortium sans imputabilité légale qui n'effectue aucun test de toxicologie. Sans ces tests, il est impossible de prouver l'innocuité des produits chimiques servant à la fluoration.

Alors, pourquoi le gouvernement québécois maintient-il sa position de favoriser la fluoration de l'eau potable ? On sait pourtant que l'acide fluosilicique, l'agent de fluoration le plus utilisé au Canada, provient principalement des usines de fertilisants à base de phosphate. Il est extrait des filtres épurateurs antipollution installés sur les énormes cheminées des usines d'engrais phosphatés, parce que la loi interdit de le rejeter dans l'environnement. C'est donc un déchet industriel toxique qui est ajouté à notre eau potable. Il y a un lobby sous roche...



Plusieurs études sérieuses ont lié la fluoration de l'eau potable à divers problèmes de santé, dont le cancer.

Prudence

La fluoration de l'eau municipale pose de sérieux risques pour la santé qui l'emportent sur les bienfaits. Il faudrait donc en interdire l'utilisation par le biais d'une réglementation gouvernementale. Ceux qui ont besoin de fluorure devraient plutôt recourir à des moyens plus efficaces, moins coûteux et mieux ciblés. Par exemple, la Ville de Calgary, qui a cessé la fluoration de son eau en février dernier, financera un programme d'hygiène dentaire pour les enfants avec une partie des 750 000 \$ qu'elle économisera chaque année grâce à cette décision. Un exemple à suivre! 🌍



Pour en savoir davantage
eausecours.org ■■■ qve.qc.ca/afq